

## **Compte- rendu du conseil municipal du mardi 3 avril 2018**

Présents : 14 sur 15. Alain Collonjon absent excusé.

Le Conseil municipal s'est réuni ce jour à 20 h 30 en session ordinaire.

Tous les chapitres d'un ordre du jour copieux ont été abordés :

### **Comptes administratifs :**

Le dernier compte **Assainissement** de Marcoux (le transfert de compétence à Loire-Forez a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier), présente un solde positif tant en fonctionnement (+ 18 322 €) qu'en investissements (+ 45 363 €). Nous devrions être fixés à l'automne sur le montant de notre contribution à la communauté. Le compte administratif du **Budget Général** présente un déficit en investissement de 109 697 € (dont 30 887 € pour l'exercice 2017) mais un solde en fonctionnement de 141 314€ pour 2017 , dont 24 516 € seront affectés au financement des investissements. le résultat de clôture cumulé est de 240 680 € ,  
L'approbation des 2 comptes administratifs est votée à l'unanimité.

### **Budgets :**

La situation financière de la commune s'est très nettement améliorée au cours de cet exercice. Une gestion rigoureuse des dépenses, la renégociation de plusieurs prêts ainsi que l'obtention de quelques subventions, ont éclairci l'horizon et nous permettent d'envisager l'avenir avec plus de sérénité. Les projets d'investissement pour cette année 2018 concernent essentiellement la réhabilitation de deux bâtiments, dont nous avons largement parlé et qui sont à l'ordre du jour (voir ci-dessous). A cela s'ajoutent l'acquisition d'une vieille maison avec terrain au centre du village, la réfection de la place de la mairie, la poursuite du projet MARPA, l'équipement de la salle des fêtes en matériel vidéo, le remplacement éventuel de notre fourgon et divers travaux d'entretien.

Le Budget Fonctionnement s'établit ainsi à 502 450€ et le Budget Investissement à 481 833€. Ils sont adoptés sans opposition.

### **Taux des taxes :**

L'établissement de ces budgets tient compte bien sûr des dotations et contributions directes versées à la commune. En l'absence d'informations à ce jour sur le premier volet, nous proposons de ne modifier pour cette année 2018 que la taxe sur le foncier bâti, en la fixant à 11 % au lieu de 10,84 %, (soit une hausse de 1,5 %). Cela nous donne les barèmes suivants :

4,80 % pour la Taxe d'Habitation (inchangée)

11,00 % pour la Taxe Foncière (+1,5%)

40,16 % pour la Taxe sur le Foncier non bâti (inchangée)

Mise au vote, cette proposition est acceptée à 13 voix pour et 1 abstention.

### **Réhabilitation en logements de 2 bâtiments de la commune :**

Le dépouillement de l'appel d'offres a retenu les entreprises suivantes :

Lot n°1	(Maçonnerie) :	Chazelle-Bonfils	94 202,49 €H.T.
Lot n°2	(Charpente)	J.M. Charpentes	12 990,27 €H.T.
Lot n°3	(Menuiserie bois)	Morlevat-Laurent	25 637,40 €H.T.
Lot n°4	(Plâtrerie-peinture)	Goutorbe	25 434,23 €H.T.
Lot n°5	(Carrelages-Faïences)	Murat	10 883,99 €H.T.
Lot n°6	(Plomberie-sanitaire)	Meunier	7 324,00 €H.T.
Lot n°7	(Electricité)	Gayraud	10 375,00 €H.T.
Lot n°8	(Chauffage)	Gayraud	17 105,00 €H.T.
Lot n°9	(Monument aux morts)	Graniterie du Forez	3 645,00 €H.T.

### **Délibération pour création d'une attribution de compensation d'investissement :**

La législation autorise désormais les EPCI et communes à imputer une partie du montant de l'attribution de compensation en section d'investissement. Une délibération doit être prise afin d'adopter ce principe.

Votée à l'unanimité.

### **Limitation à 50 km/h de la vitesse au virage de la Bruyette :**

Les panneaux en place actuellement indiquent 70 km/h. Ils vont être modifiés pour abaisser cette limitation à 50 km/h. Espérons qu'ils seront respectés...

### **Trophées des Maires :**

Déjà lauréate en 2017 du « trophée coup de cœur », Marcoux a été de nouveau retenue cette année dans la catégorie « trophée du développement numérique ». Antoine Colombo avait pris seul l'initiative de présenter notre candidature, sans trop y croire au début... Mais grâce à la motivation sans faille qu'on lui connaît et un gros travail pour élaborer un dossier plus que séduisant... Bingo !.. nous voilà de nouveau sur le devant de la scène. La remise des trophées se déroulera le 24 avril prochain à St Chamond.

### **Questions diverses :**

**Réunion avec les parents d'élèves :** à la demande d'un « collectif » de certains parents, une réunion se tiendra à la salle des fêtes après-demain à 18 heures sur le sujet sensible des rythmes scolaires. Mr Meyer, inspecteur d'académie, a spécialement été convié à cette réunion, ce qui en explique l'horaire inhabituel.

**Portes ouvertes à la salle des fêtes :** les retombées bénéfiques de la première journée du genre l'année dernière nous encouragent à renouveler l'expérience. C'est la date du **15 avril** qui a été retenue pour ce nouveau rendez-vous. Qu'on se le dise !...

**Cantine :** nous avons reçu des offres d'un nouveau prestataire pour la fourniture des repas. Notre fournisseur actuel ne faisant pas l'unanimité, nous étudions cette proposition avec intérêt - tout comme d'ailleurs certaines communes environnantes - car elle présente un côté qualitatif certain. Une information sera faite aux parents d'élèves avant de se décider.

**Comité des fêtes :** les tentatives pour reconstituer un comité se sont avérées vaines pour le moment, mais nous souhaitons toujours que des bonnes volontés se manifestent le plus rapidement possible pour reprendre le flambeau. Un bref débat en clôture de séance a écarté l'idée d'un intérim assuré par la municipalité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 4 avril à 0 heure 40.